

MUSEE UNIQUE SAINTE-CROIX - Vaud

Document de référence



Table des matières

Introduction	3
1. Contexte historique	5
1.1. Histoire, passé industriel et savoir-faire artisanal	5
1.2. Histoire sociale dans les musées.....	6
Le Musée des arts et sciences (MAS)	6
Le Musée Baud	7
Le Musée du Centre International de la Mécanique d’Art (CIMA)	8
2. Projet	9
2.1. Chronologie et élaboration du concept.....	9
2.2. Les collections et les traditions vivantes.....	10
2.3. Les synergies avec les artisans et la formation	11
2.4. Les synergies avec le tourisme.....	12
2.5. L’organisation et la gouvernance de la nouvelle structure	13
3. Muséographie.....	14
3.1. Architecture et muséographie	14
3.2. Schémas par niveaux	15
3.3. Les étapes du projet de transformation	17
4. Médiation culturelle et artisanale	18
4.1. Programme d’expositions temporaires	18
4.2. Conférences et causeries	18
4.3. Ateliers d’expérimentation et de découverte	19
4.4. Journées thématiques de démonstration de savoir-faire	19
4.5. Projet pédagogique pour les écoles.....	19
4.6. Visites d’ateliers.....	20
4.7. Intégration de public à déficience physique ou mentale	20
5. Stratégie marketing	21
5.1. Le produit.....	22
5.2. Le prix.....	22
5.3. La distribution	22
5.4. La communication.....	23
5.5. Le personnel.....	23
5.6. Les processus	23
5.7. Les preuves matérielles	23
6. Plan financier	24
6.1. Phase 1 : Les études de concrétisation et l’acquisition de la collection Baud.....	24
Les études financées par la Commune de Sainte-Croix	24
L’acquisition de la Collection Baud.....	24
6.2. Phase 2 : La construction, l’aménagement du Musée unique et les frais liés.....	25
La construction, l’aménagement.....	25
Les frais inhérents à la période des travaux.....	25
6.3. Phase 3 : La promotion et le lancement	25
6.4. Phase 4 : L’exploitation future	25
6.5. Convention avec la Commune de Sainte-Croix.....	26
Conclusion	27
Repères bibliographiques	28
Annexes	29

Introduction

Dès 2014, la vision de regrouper les différentes collections exposées dans la région de Sainte-Croix au sein d'un Musée unique a pris forme. Tout d'abord, la collection Baud à L'Auberson, en mains privées, devait trouver un repreneur pour éviter sa dispersion ou son départ de la région. Ensuite, le Musée des Arts et Sciences, le plus ancien, cherchait une solution pour assurer la visibilité de ses collections remarquables. Enfin, le Centre International de la Mécanique d'Art (CIMA) s'apprêtait à fêter son 30^e anniversaire et voyait là une opportunité de synergies et de redynamisation de l'ensemble.

Le projet de fusion et de création du Musée unique s'est dès lors développé en trois étapes :

- Rachat de la collection Baud et concept du Musée unique (achevée),
- Planification du Musée unique (en cours, financée),
- Construction, lancement et exploitation du Musée unique (à réaliser, à financer).

En juillet 2017, le plan opérationnel du « nouveau musée de Sainte-Croix » a été élaboré. Un mandat d'étude parallèle pour sa construction a été lancé au moyen d'un crédit approuvé à l'unanimité du Conseil communal de Sainte-Croix. Le bureau LVPH à Pampigny a été retenu pour développer un projet original et cohérent. Simultanément, le rachat de la collection Baud a abouti fin 2018, grâce à la générosité de plus de 170 donateurs et mécènes.

Le 25 mars 2019, le Conseil communal de Sainte-Croix a approuvé à l'unanimité un crédit d'étude ouvrant la voie à la planification des travaux, du lancement et de l'exploitation du Musée unique. Ainsi, le développement du projet est assuré jusqu'au démarrage des travaux courant 2020.

Pour cette deuxième étape, plus de 20 bénévoles appuyés par des professionnels s'activent dans le comité de pilotage et les groupes de travail relatifs à la construction, aux aspects juridiques et ressources humaines, à l'établissement du plan financier, à la recherche de fonds et à la communication et marketing. La recherche de fonds institutionnels privés et publics a démarré et différents appuis, dont celui de Madame Isabelle Chassot, Directrice de l'Office fédéral de la Culture, sont acquis.



Boîte de gare
© S. Gueissaz

« Créer un lieu où l'histoire de la région et la mécanique d'art se côtoient et entrent en résonance », tel est le projet du Musée unique. Pour ce faire, les objets et collections seront présentés le long d'un parcours thématique, soit en visites guidées avec démonstration, soit en visites libres au travers d'un « Schaudapot », le visiteur serpentant dans un ordre chronologique entre les boîtes thématiques. Ainsi, il partira à la découverte d'une région qui fut la « Silicon Valley » de la Suisse, de son histoire et de son savoir-faire en mécanique d'art encore pratiqué aujourd'hui et candidat à une inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

L'existence d'un atelier ancien reconstitué, « l'atelier du Dr Wyss », permet de faire vivre au visiteur l'ambiance d'une « fabrique » de l'époque. La présence, dans la région, d'artisans réputés et l'existence d'une formation en mécanique de précision et, plus récemment d'un cours-atelier sur la mécanique d'art donnent corps à l'ensemble. Enfin, les espaces situés dans une ancienne fabrique offrent un écrin idéal pour les collections et permettent l'accueil d'expositions temporaires, de conférences, de causeries et de tout événement propre à attirer différents publics dans un cadre inédit.



Atelier de mécanique ancienne du Dr Wyss
© Musée des arts et des sciences

Sur ces bases, l'objectif de maintenir et de développer la fréquentation cumulée des trois musées dans le Musée unique est réaliste. L'appui communal à l'exploitation est intégré au plan financier opérationnel. L'accès par le train depuis Yverdon-les-Bains en une demi-heure inscrit le nouveau musée de Sainte-Croix dans une offre touristique et culturelle exceptionnelle.

Au-delà du Musée unique, la mise en valeur des patrimoines historiques et vivants renforce l'image d'une région aux atouts remarquables et contribue à générer des retombées économiques indéniables.

1. Contexte historique

1.1. Histoire, passé industriel et savoir-faire artisanal



Vue aérienne de Sainte-Croix

Sainte-Croix est une localité qui compte, avec ses hameaux, près de 5000 habitants. Elle est située à 1000 mètres d'altitude, sur les hauteurs du Jura vaudois, au-dessus d'Yverdon-les-Bains et du lac de Neuchâtel.

L'époque glaciaire a laissé des traces fossiles intéressantes dans la région, si bien qu'en géologie, on parle de « vraconnien », du nom du hameau de La Vraconnaz. Située sur un

des axes qui traverse le massif du Jura, elle a connu un passage important au fil des siècles. Elle figure par exemple sur la Via Francigena de Canterbury à Rome. Les activités liées aux mines de fer du plateau des Granges de Sainte-Croix (L'Auberson) à partir du 16^e siècle sont les prémices du développement économique, précédant le secteur mécanique et industriel.

Très tôt, comme dans tout l'arc jurassien, se développent des activités autour de l'horlogerie, faisant appel aux nombreuses valeurs de ses habitants comme la précision, la bienfaisance, la ponctualité, la persévérance, l'endurance, l'habileté, la vision globale de l'objet, la créativité, la curiosité, la discrétion, le dépassement de soi, la dextérité ou encore la patience.

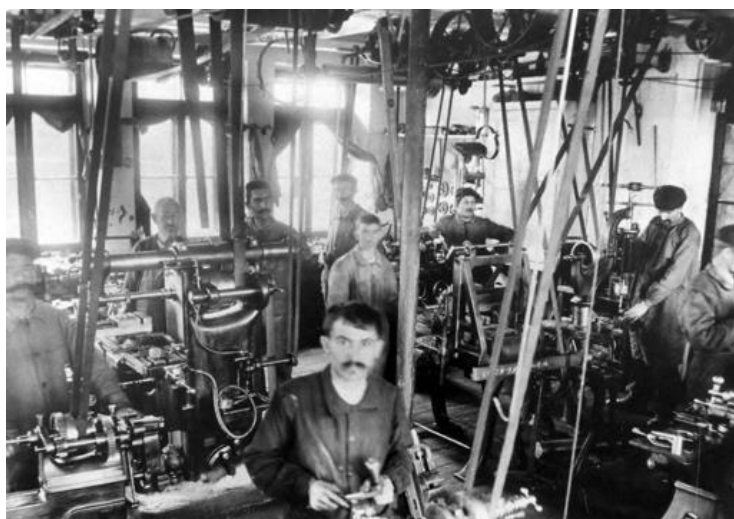
La fabrication des boîtes à musique ne s'est pas implantée à Sainte-Croix par hasard. Dès le début du 18^e siècle, l'horlogerie avait conquis cette région comme elle avait conquis Genève, la Vallée de Joux et tout le Jura neuchâtelois. Forts de leur savoir-faire dans le domaine de la mécanique de précision, les sainte-croix s'intéressèrent très tôt à l'invention, en 1796, du genevois Antoine Favre : la boîte à musique. Celle-ci leur offrit de nouveaux débouchés et leur permit de se reconvertir lors de la crise horlogère de 1860. À partir de 1815, des ateliers de fabrication de mouvements à musique se développèrent et Sainte-Croix devint, au cours du 19^e siècle, la capitale mondiale de la boîte à musique. Deux siècles plus tard, cette activité reste présente, principalement à travers la manufacture Reuge SA, dernier fabricant suisse de boîtes à musique, ainsi que dans l'atelier de restauration de boîtes à musique de Michel Bourgoz.

La mécanique de précision et la mécanique d'art font ainsi partie intégrante de l'identité de la région, son « ADN ». Ainsi furent développés de très nombreux produits exportés dans le monde entier. Outre l'horlogerie et les boîtes à musique, on pense aux gramophones, aux tourne-disques Thorens, aux caméras et projecteurs Paillard-Bolex, aux machines à écrire Hermès, aux fixations de ski Kandahar.

En 1994, la Confédération a reconnu [Sainte-Croix comme le berceau de la boîte à musique et un centre d'importance nationale](#). La démarche en cours d'inscription probable, fin 2020, des « Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art » au Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO¹ devrait asseoir cette notoriété. Cette candidature est notamment soutenue par les artisans de renom tels que l'automatier François Junod, les restaurateurs de boîtes à musique Michel Bourgoz et de pendules anciennes Dominique Mouret et Nicolas Uhl, l'atelier de micromécanique Arts 15 Nicolas Court et Boris Masur, les horlogers Denis Flageollet et Vianney Halter.

Cette brève description du contexte historique, sans être exhaustive, se doit aussi de mentionner l'existence d'une « Ecole de Sainte-Croix » composée de peintres amateurs qui, à la suite de Robert Fernier, peintre franc-comtois dans le sillage de Gustave Courbet, ont constitué un patrimoine pictural conséquent durant la seconde moitié du 20^e siècle. De nombreux tableaux font partie de collections familiales et sont également visibles au Musée des arts et sciences.

1.2. Histoire sociale dans les musées



Ancien atelier à Sainte-Croix

© Musée du CIMA

La région a été fortement marquée par l'époque où les gens étaient, par nécessité, à la fois paysans et artisans ou ouvriers. Le travail basé sur le principe de l'établissage consistait à répartir les étapes de la fabrication entre des petites unités spécialisées et indépendantes, voire dans les familles, puis à réunir l'ensemble des pièces pour l'assemblage et la finalisation du produit. Ce type d'organisation permettait le travail à domicile auquel contribuaient tous les membres de la famille et engendrait une activité et des revenus

bienvenus, en particulier durant les mois d'hiver. Ainsi, l'histoire industrielle a marqué l'évolution sociale. L'industrie de la mécanique de précision s'est développée vers la fin du 19^e siècle, tout comme le tourisme et les sports d'hiver.

Le Musée des arts et sciences (MAS)

Fondée en 1872, la Société du musée de Sainte-Croix se donne pour but de « recueillir par prêts, dons volontaires et par voie d'acquisitions tous objets intéressants aux points de vue artistique, scientifique, historique et industriel » (article 2 des statuts de la Société). C'est dans les riches collections du Musée des arts et sciences que l'on trouve la mémoire de la région qui s'exprime dans les domaines aussi variés que l'archéologie, les beaux-arts, l'industrie, les minéraux, le tourisme ainsi que l'ethnographie régionale et mondiale. Outre de nombreux objets aussi divers qu'insolites, le musée dispose d'un riche fond d'archives papier (livres, journaux), mais aussi photographiques et audio-visuelles en cours de numérisation.

¹ Le dossier de candidature est consultable à l'adresse https://ich.unesco.org/fr/dossiers-2020-en-cours-01053?select_country=00208&select_type=all#table_cand

En 2009, un atelier de mécanique ancienne donné par son fondateur, le Dr Jürg Wyss, rejoint les collections du Musée des arts et sciences (MAS). Médecin dès 1977 à Sainte-Croix durant 30 ans, conscient de la valeur du patrimoine industriel des fabriques de la région, il se passionne pour la sauvegarde des machines et des outils qu'il collectionne, reconstituant un atelier de mécanique à l'ancienne entièrement fonctionnel. En 2010, il reçoit le prix de la Fondation pour le patrimoine culturel du Canton de Vaud. « Je n'ai jamais considéré cette collection comme la mienne. Elle appartient à l'ensemble des personnes qui ont développé cette industrie depuis des générations. Elles m'ont permis, par leurs dons et leurs conseils, de donner vie à cet atelier. C'est donc cette population qui est honorée par ma distinction. »² L'atelier figure à l'inventaire du patrimoine industriel de la Suisse (ISIS). Il est répertorié par l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud.



Musée des arts et sciences
© Musée des arts et sciences

Le Musée Baud

Emblématiques du mode de vie de l'époque, les frères Baud étaient paysans de formation et travaillaient simultanément dans leur atelier de mécanique de précision où ils réparaient de grandes pièces de musique mécanique. Leurs talents dans ce domaine s'étant fait connaître loin à la ronde, ils purent progressivement abandonner leurs activités agricoles et installèrent leur collection dans l'écurie et la grange ainsi libérées. Ce fut le premier musée du genre en Suisse.



Musée Baud
© F. Bertin

C'est dans un milieu mi-campagnard, mi-industriel que les trois frères Baud, Frédéric, Robert et Auguste, spécialistes dans la réparation des boîtes à musique, ouvrent le musée le 2 octobre 1955. Il est alors unique au monde. On y trouve une collection rassemblée par une famille de passionnés depuis trois générations, des chefs-d'œuvre de la musique mécanique : boîtes à musique, automates, pianos, orchestrions, ce monde qui

vibre, souffle et vit au rythme d'un autre temps : le monde magique des automates. Musiciens, chanteurs, clowns jongleurs remuent les lèvres et clignent des paupières. Des oiseaux siffleurs assurent le concert avec une cinquantaine de chefs-d'œuvre de la musique mécanique : de la plus petite pièce datant de 1750 aux gros orchestrions de plus d'une tonne, en passant par les orgues de barbaries et les boîtes à musique.

² WYSS Jürg, HÖSLI Marc, PIGUET Jean-Claude, *L'atelier du Dr Wyss : le génie technique et musical de la fabrication de la boîte à musique*, Sainte-Croix, Cercle d'histoire de la région de Sainte-Croix, 2010.

En 1995, Arlette Baud et son cousin Michel Bourgoz reprennent le musée et continuent de l'exploiter jusqu'à aujourd'hui. Grâce à l'engagement de plus de 170 donateurs et mécènes, il a été possible de racheter la collection Baud en décembre 2018 pour l'accueillir dans le futur Musée unique.

Le Musée du Centre International de la Mécanique d'Art (CIMA)



Automate Pierrot écrivain
© Schaffner & Conzelmann

Ouvert en 1985, c'est tout naturellement que le Musée du CIMA a trouvé sa place dans une ancienne fabrique de boîtes à musique datant de 1905 et transformée en 1984-85 (distinction vaudoise d'architecture en 1995) pour accueillir ses collections. Ce bâtiment chargé d'histoire témoigne de l'évolution industrielle de Sainte-Croix, mais aussi de la diversité et des compétences actuelles : entreprises, artisans et formation dans le domaine de la mécanique d'art. Le Musée du CIMA possède de riches collections de boîtes à musique, d'automates, d'oiseaux-chanteurs, d'orchestrons et de pianos mécaniques, mais aussi plusieurs pièces contemporaines comme « L'Ange » volant au-dessus de l'escalier ou « Le Marcheur » qui indique la direction du musée aux visiteurs, des œuvres uniques, réalisées par François Junod, célèbre automatier installé à Sainte-Croix.

Comme mentionné plus haut, emblèmes d'un passé industriel prestigieux, les noms de Paillard, Reuge ou Thorens, les machines à écrire Hermes et les caméras Bolex ont porté très loin la signature de Sainte-Croix, celle du savoir-faire de ses artisans et de leur inventivité. Cette renommée se fonde également sur une liste d'objets qui forment un inventaire à la Prévert : horlogerie, boîtes à musique et leurs dérivés (jouets, poudrières, distributeurs à cigarettes etc...), phonographes, gramophones, radios, amplificateurs, tourne-disques (microsillon), fixations de skis, briquets, harmonicas (musique à bouche), métronomes, caméras, projecteurs, lampes de poche et frontales, crousilles, boîtes d'école, etc.

Cependant, la région n'ayant pas trouvé les moyens de prendre le virage de l'électronique (ordinateurs, CD), elle est frappée de plein fouet par la crise des années 70-80. Les grandes entreprises ferment leurs portes ce qui provoque une perte massive d'emplois et une chute de 30% du nombre d'habitants dans la commune.

C'est dans ce contexte qu'est né le Centre International de la Mécanique d'Art (CIMA) dont les principales missions étaient de maintenir les savoir-faire dans cette région et d'attirer de nouvelles compétences. Trente-cinq ans plus tard, plusieurs artisans hautement qualifiés se sont durablement installés dans la région et la font rayonner dans le monde entier. Mentionnons ici l'automatier (François Junod), les restaurateurs de boîtes à musique (Michel Bourgoz) et de pendules anciennes (Dominique Mouret, Nicolas Uhl), l'atelier de micro-mécanique Arts 15 (Nicolas Court), les horlogers (Vianney Halter, De Bethune SA, Sylvain Pinaud), les fabricants de boîtes à musique (Reuge SA), de harpes (David), le marqueteur (Bastien Chevalier), les ébénistes (Etienne Jaques, Denis Margot).



Boîte à musique Paillard orchestre, vers 1900
© Christophe Carisev

2. Projet

A quoi sert un musée aujourd'hui alors que notre smartphone peut nous mettre instantanément en liaison directe avec la plupart des musées du monde entier ? Traditionnellement, les musées ont pour mission d'acquérir, de conserver, d'étudier, d'exposer et de transmettre le patrimoine de l'humanité. Mais ce n'est pas tout, car aujourd'hui les musées mutent dans leur forme, leur contenu et leur message. Comme indiqué dans le « Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2020 »³, la Confédération suisse entend orienter sa politique culturelle de soutien sur trois axes d'action :

- a) la participation culturelle, ou donner accès à la culture au plus grand nombre ;
- b) la cohésion sociale, ou reconnaître la diversité et l'identité culturelle pour mieux la protéger et mieux la promouvoir ;
- c) la création et l'innovation, ou favoriser les laboratoires d'idées pour préparer l'avenir et le changement.

Un musée participe pleinement à ce programme puisqu'à travers la médiation sous toutes ses formes viennent l'explication, l'échange et la compréhension des êtres et de notre société. Les musées mettent ainsi le passé, le présent et l'avenir en interaction, dans une stimulation bénéfique avec tous les secteurs de notre société parmi lesquels on trouve aussi le voyage et le tourisme. Ils donnent toute sa valeur au paysage culturel et à ses évolutions tout en affichant leur importance sociale et économique. En plus de ses fonctions traditionnelles, le Musée unique de Sainte-Croix ouvrira donc aussi de nouveaux horizons aux visiteurs.

2.1. Chronologie et élaboration du concept

Comment réunir les trois musées de Sainte-Croix/L'Auberson en une seule entité muséale moderne et pluridisciplinaire ? Tel est le défi que les autorités de Sainte-Croix et les délégués des trois musées actuels se sont lancés.

En 2015, la Municipalité de Sainte-Croix réunit les responsables des entités muséales dans des « Etats généraux des musées » qui débouchent sur la décision de créer un Musée unique réunissant toutes les collections. Cette décision impliquant un besoin accru en locaux et surfaces d'exposition, un mandat d'étude parallèle est organisé au premier semestre 2018 afin de déterminer le concept architectural du Musée unique (voir point 3. Muséographie).

Dès septembre 2016, les responsables des trois musées définissent quels objets de leurs collections sont indispensables tout en évitant les doublons existants dans les présentations actuelles. Ils développent un discours muséologique commun répondant aux questions suivantes :

- Quelle histoire raconter sur le patrimoine archéologique, ethnologique, artisanal, artistique, industriel de la région ?
- Cette présentation doit-elle être une simple addition des différentes collections existantes selon un déroulement chronologique ou doit-elle être recomposée selon une approche transdisciplinaire dans laquelle les objets des différentes collections dialoguent entre eux ?
- Quelle place accorder aux expositions temporaires des différentes disciplines ? Expositions par disciplines ou, là encore, pluridisciplinaires ?

³ <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/themes/le-message-culture.html>

Ces questions ont guidé le travail de réflexion quant à la complémentarité des collections, leur interaction avec le savoir-faire artisanal et industriel, mais aussi avec le tourisme et l'histoire ethnographique régionale.

En **juin 2018**, après une procédure sélective correspondant aux normes SIA, le jury du mandat d'études parallèles a désigné le bureau LVPH de Pampigny comme lauréat.

En **décembre 2018**, les démarches en vue du rachat de la collection Baud ont abouti. Cette première étape dans la réunion des trois musées était essentielle à la poursuite du projet. Grâce à la générosité de plus de 170 donateurs, mécènes, entreprises, institutions et associations, il a été possible d'éviter la vente à l'étranger ou le démantèlement de cette collection qui est un témoin majeur du patrimoine et du savoir-faire suisse et du Balcon du Jura.

Dès **mars 2019**, le comité de pilotage et les différents groupes de travail (GT) se sont attelés à la suite des opérations. Ainsi pas moins de cinq GT sont à l'œuvre :

- le **GT construction et exploitation** accompagne le développement du projet architectural et muséographique ;
- le **GT juridique et ressources humaines** s'occupe des aspects légaux et administratifs de la nouvelle structure et de sa future association des Amis ;
- le **GT finances** travaille sur le budget de construction et de lancement du Musée unique, son financement, mais aussi sur celui de la future exploitation ;
- le **GT recherche de fonds** s'attelle à rechercher les ressources financières nécessaires au projet ;
- le **GT marketing et communication** s'occupe de la promotion et de la communication durant la phase de travaux et pour l'ouverture du Musée unique.

Le projet touche en effet de nombreux domaines comme la conservation, la documentation et la valorisation des collections selon les principes du Conseil international des musées (ICOM) et de l'Association des musées suisses (AMS), et il met aussi l'accent sur la transmission des connaissances et des savoir-faire à travers les collaborations avec les artisans et les institutions de formation.

Le projet de regroupement des trois musées de la région détaillé au chapitre suivant débouche sur un concept qui va au-delà d'un musée, vers un pôle de compétence qui s'inscrit délibérément dans le monde contemporain et qui a pour but de conserver, dans la région qui l'a vu naître, un patrimoine et un savoir-faire unique et de lui donner les moyens de se développer et de pérenniser son avenir, notamment en continuant à attirer des forces vives.

2.2. Les collections et les traditions vivantes

Si « la mission d'un musée est d'acquérir, de préserver et de valoriser ses collections afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine naturel, culturel et scientifique »⁴, il s'agit également de documenter et de transmettre les connaissances liées à un patrimoine muséologique. Le musée représente une structure charnière où se rencontrent le passé, le présent et l'avenir. Ainsi, les objets conservés constituent un lieu de référence et de connaissance historique, une sorte de

⁴ Code de déontologie du Conseil international des musées (ICOM) <https://icom.museum/wp-content/uploads/2018/07/ICOM-code-Fr-web-1.pdf>

bibliothèque en 3D qui sert aussi bien de source d'inspiration que de modèle pour la restauration d'objets anciens.

Notons encore que les collections de chacun des musées figurent à l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC) sur la liste B (importance régionale). Le regroupement des trois collections en une collection majeure, tant par sa qualité que par le nombre d'objets, pourrait figurer sur la liste A d'importance nationale, notamment du fait de sa représentativité par rapport aux savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art, tradition candidate à l'inscription au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO. C'est pourquoi Madame Isabelle Chassot, Directrice de l'Office fédéral de la culture (OFC), voit dans le futur Musée unique une institution qui « sera en mesure de montrer au public un patrimoine culturel et une collection emblématique suisse unique en son genre. »⁵

Des discussions seront également menées avec les services compétents du Canton de Vaud afin d'évaluer si, dans le cadre de la Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI)⁶ de 2014, un soutien peut être apporté à une institution qui s'attache à sauvegarder un patrimoine et un savoir-faire traditionnel comme celui de la mécanique d'art. Il est à relever que plusieurs activités de découverte de cet artisanat sont déjà mentionnées lors des Journées des métiers d'art auxquelles participent pas moins de quatre artisans sainte-croix⁷.

2.3. Les synergies avec les artisans et la formation

Sainte-Croix est un témoin important de l'histoire industrielle de l'arc jurassien car cette petite cité possède une longue tradition dans la mécanique d'art et la fabrication de boîtes à musique dont le savoir-faire s'est transmis de génération en génération depuis plus de 200 ans, d'abord de maître à apprenti, puis également dans les filières mécanique et technique de l'ancienne école technique aujourd'hui Centre Professionnel du Nord Vaudois (CPNV).



Pièce école réalisée par la volée 2018 de la formation Secrets de Maîtres : introduction à la mécanique d'art
© mec-art.ch – Sainte-Croix - Suisse

Depuis 2018, une nouvelle formation en mécanique d'art (FEMA)⁸ établit un pont entre l'art et la technologie de la mécanique. Unique en son genre, elle est une référence pour la transmission de savoir-faire. Au centre d'un réseau de compétences, d'idées et de rêves mécaniques, cette formation a pour but de conserver les traditions ancestrales, de les faire progresser sur les plans technologiques et artistiques, de les disséminer dans le monde entier et de faire émerger de futurs talents et de nouveaux entrepreneurs, assurant ainsi le cycle pérenne de la mécanique d'art.

⁵ Voir annexe 1 : lettre de Mme Isabelle Chassot

⁶ Etat de Vaud, *Exposé des motifs et projets de lois sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI)*, 2013.

⁷ <https://metiersdart.ch/program-lines/statemap/29>

⁸ voir <https://www.mec-art.ch/>

Tout comme le rachat de la collection Baud, cette formation s’inscrit donc dans une démarche de sauvegarde d’un patrimoine dont les objets sont des témoins essentiels d’un savoir-faire existant depuis plus de deux siècles dans cette région. Une démarche contemporaine de reconnaissance, de valorisation et de transmission du savoir-faire des artisans qui ont imaginé et réalisé ces objets est en cours à travers la candidature des « savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d’art » à l’inscription au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l’UNESCO dont ils sont les porteurs. Depuis la sélection de ces savoir-faire et le « coup de projecteur » braqué par les experts de la Confédération sur ces artisans, leur dynamisme et leur enthousiasme à transmettre leur savoir-faire se sont encore renforcés tout comme leur désir de maintenir et de développer cette activité certes mécanico-artistique, mais aussi économique.

2.4. Les synergies avec le tourisme

Le tourisme est l’un des axes prioritaires du développement économique du Canton de Vaud. La création d’offres et de produits touristiques revêt une importance spécifique en vue de la diversification de l’offre, dans une démarche cohérente et de qualité. Le potentiel de commercialisation de ces offres doit être évalué à l’aune de la mise en réseau d’acteurs, avec un positionnement précis et une visibilité accrue.

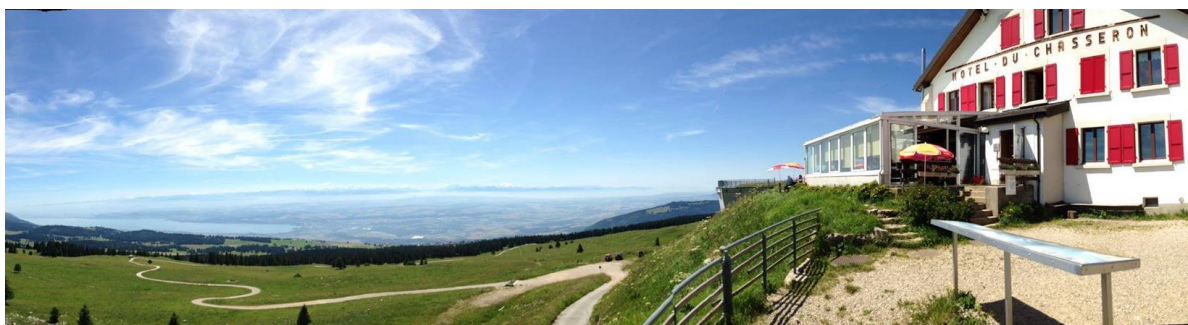
A ce titre, le projet du Musée unique est un exemple de synergies et de mise en réseau de compétences et de points d’intérêt (POI), ancré dans un contexte historique industriel et d’artisanat de renommée internationale, tout autant que dans la logique actuelle des domaines d’activité stratégique (DAS) touristiques identifiés pour le Nord vaudois.

Il est également essentiel de relever que le futur Musée unique est un des éléments structurants de la dynamique touristique du Balcon du Jura qui entame un travail de fond sur la valorisation du patrimoine.

Le futur Musée unique dispose d’un potentiel élevé de captation de revenus de la clientèle touristique sur différents segments. Il sera aisément intégré comme l’un des attraits majeurs de la région au titre de point d’intérêt (POI) unique, mais également comme activité complémentaire au segment MICE (meetings, incentives, conferencing, exhibitions) par exemple.

La richesse des collections, leur singularité ainsi que la valorisation architecturale du bâtiment et sa gouvernance permettent de proposer de nouvelles offres touristiques clés en main de nature à impacter significativement l’essor économique et le rayonnement de la région.

Le positionnement unique de ce musée confère à la région du Nord vaudois une nouvelle « proposition exclusive de vente » (USP) dans le segment des activités touristiques culturelles. Il enrichit également de manière significative l’offre muséale du Canton de Vaud.



Chasseron
© Luca Perrenoud

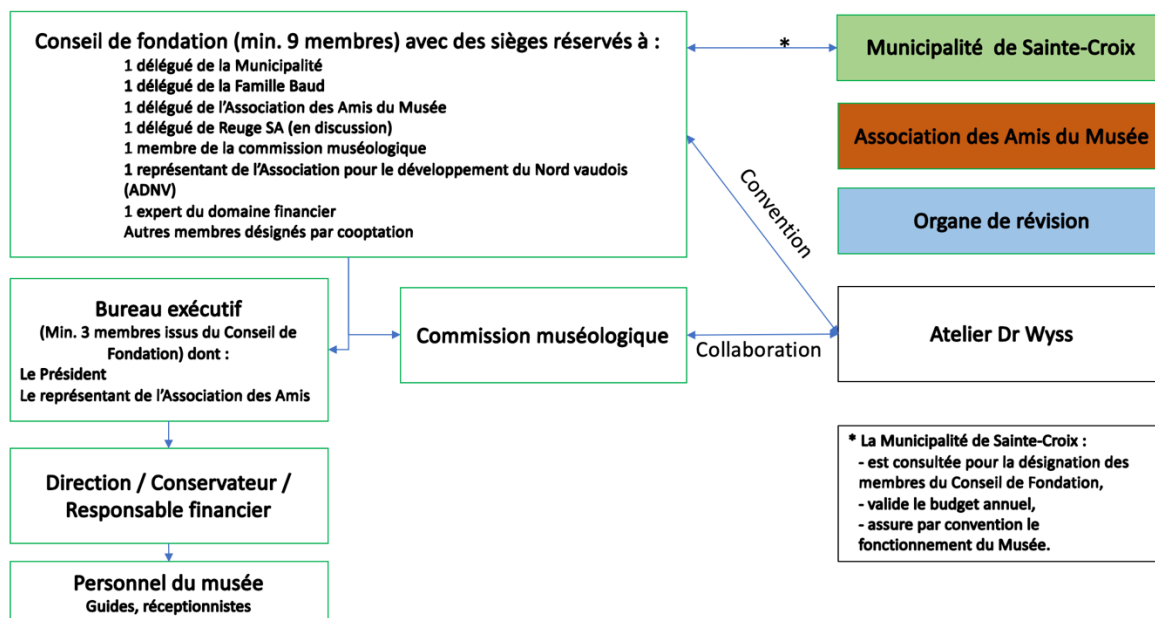
2.5. L'organisation et la gouvernance de la nouvelle structure

L'actuelle fondation du Centre International de la Mécanique d'Art (CIMA) évoluera statutairement de façon à devenir la structure porteuse du Musée unique dont le nom est en cours de définition. A cet effet, une consultation préalable de l'Autorité de surveillance de la Suisse occidentale est planifiée.

Si l'organisation de la future structure est assez conventionnelle, il faut relever qu'elle fait non seulement la part belle aux professionnels des musées (conservateur, direction et personnel formé), aux experts et spécialistes des collections (commission muséologique), mais aussi, notamment, au conseil de fondation, au bureau exécutif et à des personnes de la société civile qui œuvrent bénévolement. Ainsi, à travers la diversité des personnes impliquées, le projet met en œuvre un des trois axes d'actions pour la politique culturelle de la Confédération : la « participation culturelle » qui permet aux acteurs de s'approprier et de s'impliquer activement dans les projets et l'élaboration des contenus.⁹

La gouvernance met l'accent sur la pérennité de l'institution en établissant une convention avec la Commune de Sainte-Croix visant à assurer l'exploitation à long terme en garantissant une couverture du déficit, moyennant approbation du budget. Si la Commune met à disposition les murs et qu'elle est également associée à la phase de développement qu'elle finance, l'investissement nécessaire à la transformation du Musée unique doit être assumé par la Fondation.

Gouvernance du Musée Unique



⁹ Voir aussi KOSLOWSKI Stefan, VALAER Rico, *Participation culturelle*, un manuel publié par le Dialogue culturel national, Seismo Verlag, Zürich, 2019.

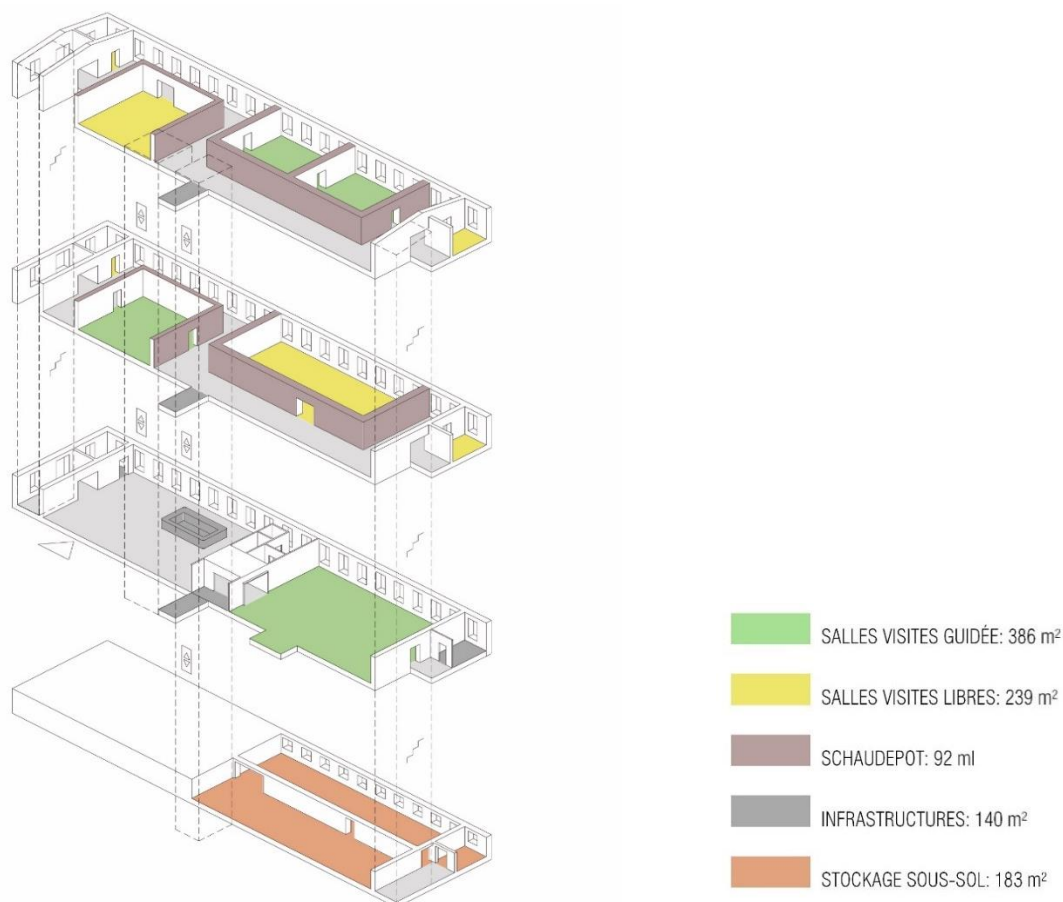
3. Muséographie

3.1. Architecture et muséographie

En préambule, il faut relever que le futur Musée unique se situera dans un des bâtiments des anciennes usines Paillard (année de construction : 1885-1905 / transformation : 1984-85). Il s'agit donc d'un projet de type « développement durable » puisque le bâtiment existant sera transformé afin de réorganiser ses espaces d'exposition et de stockage sans agrandissement ni adjonction, dans le respect et la réutilisation de ses structures porteuses, de ses façades et de l'image qu'elles véhiculent.

Un musée présente généralement ses collections selon un des deux grands types de muséographie : soit chronologique, soit thématique. Vu la diversité des trois collections, les représentants des musées ont fait le choix d'une **présentation mixte**. Celle-ci permet non seulement une présentation pluridisciplinaire des collections, mais elle offre surtout la possibilité de faire dialoguer les objets entre eux. C'est pourquoi la notion de narration est très importante. Il ne s'agit en effet pas simplement de montrer un objet, mais bien de raconter son histoire fascinante du point de vue technique, musical, symbolique ou ethnologique.

Lauréat de la procédure de mandat d'études parallèles qui a abouti, en juin 2018, au choix du projet architectural et muséographique, le bureau LVPH a été primé pour l'originalité de son concept, sa polyvalence et sa capacité à résoudre une des contraintes du programme : proposer aussi bien des visites libres que des visites guidées. En effet, certains objets (automates, boîtes à musique, orchestrions) nécessitent la présence d'un guide pour les faire fonctionner. C'est d'ailleurs un des atouts de ces objets qui s'animent et prennent vie sous les yeux des visiteurs.



Les objets les plus fragiles seront situés dans des boîtes fermées et les visiteurs pourront déambuler dans des espaces fluides entre celles-ci. De plus, une grande partie du stock des collections prendra place sur les murs et contre les parois. Ainsi, au lieu de « cacher » les collections non exposées dans des sous-sols ou des entrepôts, celles-ci seront montrées le long du parcours qui deviendra un immense *Schaudepot*. Alors que le célèbre *Schaulager* bâlois s'adresse en premier lieu à des spécialistes ou des chercheurs, le *Schaudepot* du Musée unique fera partie intégrante de la visite libre et serpentera dans un ordre chronologique entre les boîtes thématiques (salle Baud, salle du son, salle du mouvement, salle du passé industriel, atelier mécanique) et en lien direct avec elles.



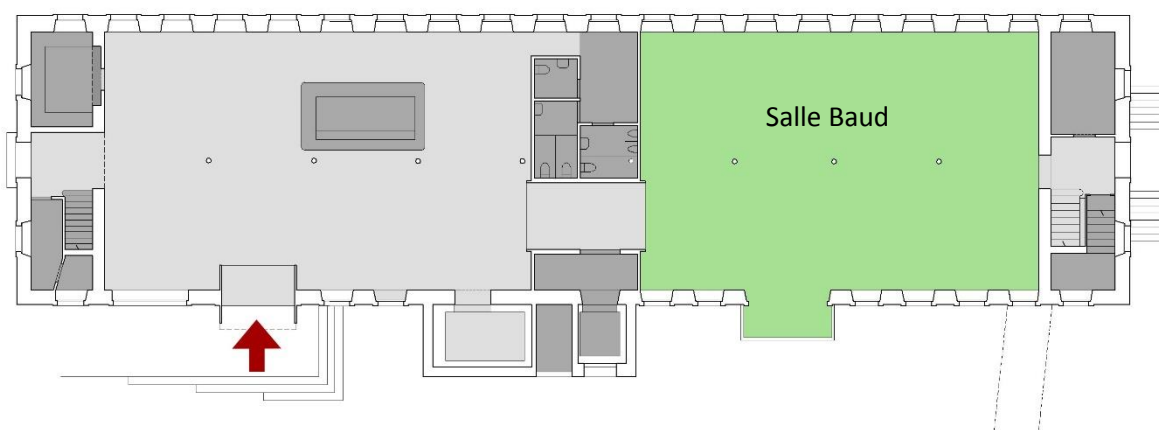
Schaudepot
© LVPH architectes

Afin de répondre à la fois aux contraintes de fragilité des pièces, mais aussi aux contraintes horaires, les visiteurs auront le choix entre une visite guidée et une visite libre. Dans cette dernière, il sera possible de découvrir l'histoire de la région de la préhistoire à l'époque contemporaine en passant par le développement et le déclin de ses industries. Les pièces exposées dans les *Schaudepot* seront visibles en tout temps, et accompagnées de panneaux explicatifs. Durant la visite guidée, le public découvrira le savoir-faire régional en mécanique d'art, passant de la reconstitution d'un atelier de mécanique de la fin du 19^e siècle à

l'explication des procédés de fabrication des pièces (espace didactique), tout en se voyant proposer une expérience unique de découverte des boîtes à musique, automates et grands orchestrons, des objets d'époque en parfait état de fonctionnement, qui seront actionnés sous ses yeux.

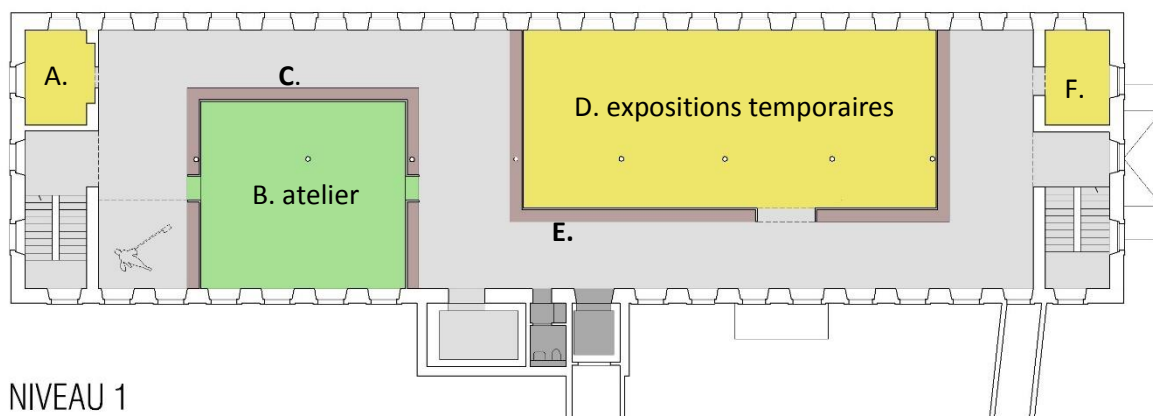
3.2. Schémas par niveaux

Le projet consiste à combiner des boîtes (ou salles) en visite guidée (vert), un parcours de visite en libre-accès (gris) et ses *Schaudepot* (brun) et les salles en visite libre (jaune). Au stade actuel du projet, la répartition des salles et espaces se présente de la manière suivante :



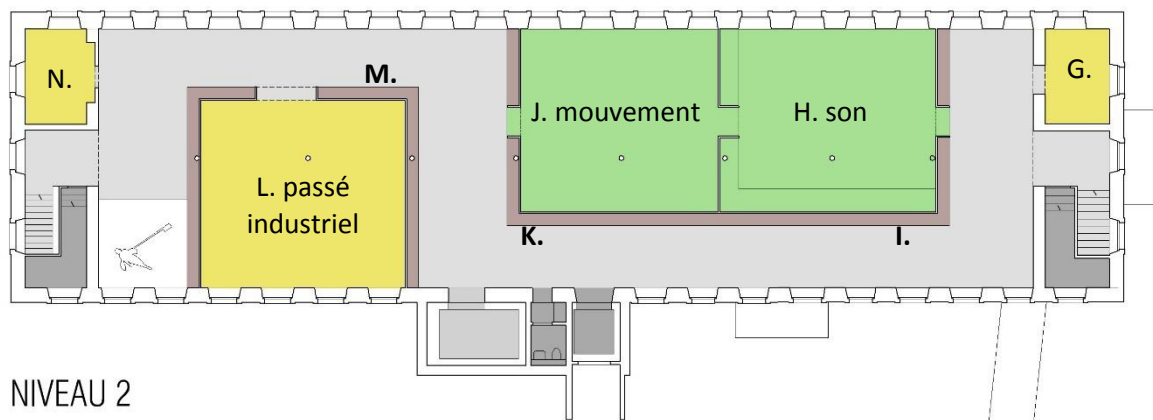
REZ-DE-CHAUSSÉE

L'entrée (flèche rouge) se fait au rez-de-chaussée, depuis la cour au sud-ouest, où le visiteur arrive dans un vaste espace d'accueil comprenant la réception, la boutique, la cafeteria et sa petite cuisine, un bureau et les vestiaires. A ce niveau se trouve également la salle Baud (en vert) qui accueille les grands orchestrons. La visite se poursuit dans les deux étages supérieurs du bâtiment.



NIVEAU 1

- A. Salle « trésors archéologiques » : visite libre. Mise en valeur de pièces importantes de l'archéologie locale.
- B. Salle fabrication (atelier) et espace didactique : visite guidée.
- C. Schaudépot 1 : Antiquité/Moyen Age, les premières routes commerciales, les hauts fourneaux et le travail de la métallurgie, l'arrivée de la dentelle et le développement de l'établissage qui se poursuivra avec l'horlogerie et les premières boîtes à musique.
- D. Salle expositions temporaires : visite libre ou visite guidée selon les expositions.
- E. Schaudépot 2 : vie quotidienne, construction de la voie de chemin de fer, tourisme.
- F. Salle « trésors touristiques » : visite libre. Mise en valeur de pièces intéressantes de la collection d'ethnologie mondiale en mettant l'accent sur les échanges touristiques.



NIVEAU 2

- G. Salle « trésors horlogers » : mise en valeur de pièces d'horlogerie.
- H. Salle des boîtes à musique et du son : visite guidée.
- I. Schaudépot 3 : les usines, le développement de l'industrie, éléments didactiques sur la boîte à musique, archives photos.
- J. Salle des automates et du mouvement : visite guidée.
- K. Schaudépot 4 : histoire des automates, éléments didactiques sur les automates, présentation des œuvres actuelles.
- L. Salle du passé industriel : gramophones, caméras, tourne-disques, etc.
- M. Schaudépot 5 : les industries de Sainte-Croix au début du 20^e siècle jusqu'à la crise des années 1970-1980 ; l'histoire continue avec les artisans actuels.
- N. Salle « trésors audiovisuels » : visite libre. Diffusion en continu de séquences d'archives.

3.3. Les étapes du projet de transformation

2019 à 2021	démarches de recherches de fonds.
printemps 2020	demande de crédit-relais éventuel au Conseil communal de Sainte-Croix.
2019 à automne 2020	poursuite du travail avec les architectes, demande d’offres, plans d’exécution.
fin 2020	fermeture du musée du Centre International de la Mécanique d’Art (CIMA), déménagement des pièces pour permettre les travaux de transformation. Les musées des arts et sciences et Baud restent ouverts au public avec des horaires étendus durant toute la période du chantier.
automne 2021	transfert des collections Baud et du Musée des arts et sciences.
fin 2021	réouverture et inauguration du Musée unique.

S’agissant d’une transformation et non d’une nouvelle construction, la [durée estimée du chantier est d’une année](#). Cela peut sembler court, cependant comme les travaux ne touchent que très peu la structure du bâtiment, ils peuvent se concentrer sur 12 mois.



© LVPH architectes

4. Médiation culturelle et artisanale

Chacun des trois musées existant à Sainte-Croix a intégré depuis plusieurs années une ou plusieurs voies de médiation culturelle dans son offre au public : visites guidées, ateliers de montage de boîtes à musique ou d'automate simple, concerts, offre anniversaire et bien d'autres encore. Le regroupement des trois musées verra la mutualisation non seulement de leurs collections, mais également des différentes expériences culturelles et artisanales qui peuvent être offertes aux visiteurs. La démarche s'inscrit ainsi dans les trois axes d'actions pour la politique culturelle de la Confédération : « participation culturelle », « cohésion sociale » et « création et innovation ».¹⁰

Dans les paragraphes suivants sont présentées les différentes offres existantes, mais il s'agira également de réfléchir au développement de nouvelles opportunités afin de mettre sur pied une véritable politique de médiation culturelle qui puisse être développée sur le long terme.

4.1. Programme d'expositions temporaires

La pluridisciplinarité des collections réunies dans un seul musée (mécanique d'art, musique mécanique, beaux-arts, archéologie, histoire) permettra de développer un large programme d'expositions temporaires, de diversifier et renouveler l'offre afin de toucher un public varié et de faire revenir les visiteurs dans ce lieu. Pour ce faire, il s'agit de poursuivre et de développer les collaborations existantes avec d'autres musées, mais aussi les artisans, le Centre Professionnel du Nord Vaudois (CPNV) et des privés, ce qui permettra de couvrir les thèmes les plus variés : de l'atelier mécanique à l'atelier artistique ; les peintres de l'Ecole de Sainte-Croix ; la reproduction du mouvement mécanique de l'Antiquité à nos jours ; le Chasseron, lieu de pèlerinage ; les routes commerciales de la chaîne du Jura ; 1893, l'arrivée du train à Sainte-Croix ; le développement touristique régional ; l'implantation des usines à Sainte-Croix, les bouleversements du paysage architectural ; les métiers de la mécanique d'art aujourd'hui ; l'évolution de l'horlogerie et de la boîte à musique dans le Jura ; la publicité touristique et industrielle.

4.2. Conférences et causeries



Projecteur Bolex
© Louise Gueissaz

De nombreux spécialistes de l'archéologie, des beaux-arts, des automates, des boîtes à musique, des caméras Bolex ou encore des tourne-disques Thorens sont toujours désireux de partager leur passion et leurs connaissances avec un public amateur ou averti. Ces conférences pourraient coïncider avec les expositions temporaires et traiter d'un point spécifique du thème abordé dans l'exposition. De plus, afin de valoriser le riche patrimoine audio-visuel, mais aussi de collaborer avec d'autres institutions culturelles, le partenariat avec le Cinéma Royal pour la projection de films en marge de ces événements sera poursuivi.

¹⁰ Voir aussi : GRIEVE Nicole, *La promesse des effets. Outils pour professionnaliser le soutien aux projets*, in Participation culturelle, un manuel publié par le Dialogue culturel national, Seismo Verlag, Zürich, 2019.

4.3. Ateliers d'expérimentation et de découverte

Construire son propre mouvement de boîte à musique, son automate, expérimenter les techniques de la marqueterie, telles sont quelques-unes des pistes à explorer pour intéresser les plus jeunes aux thèmes présentés dans le Musée unique. Ces ateliers étant aujourd'hui déjà très prisés des écoles, il s'agit de développer un concept similaire pour les adultes : atelier de montage simple de mouvement d'une boîte à musique, découverte des bases de l'automate, assemblage d'un mouvement horloger. Les activités seront accessibles à tous et permettront aux visiteurs de s'initier à des techniques ou d'appréhender de nouvelles connaissances de manière plus pratique et plus ludique.



Assemblage de marqueterie pour montre
© Bastien Chevalier

4.4. Journées thématiques de démonstration de savoir-faire

Découvrir le goupillage, l'accordage et le plumage des boîtes à musique. Observer un artisan au travail lors de la construction d'un automate ou d'un mouvement horloger. Rencontrer un marqueteur lors de l'élaboration d'une pièce de décoration. Une ou deux journées thématiques par année permettront de faire découvrir au public, profane et professionnel, les savoir-faire anciens et actuels dans le domaine de la mécanique d'art, soit par des ateliers développés directement dans les locaux du Musée unique, soit en organisant des journées découverte avec les artisans dans leurs propres lieux de création. Ces expériences pourraient également être développées pour le domaine de l'archéologie (ateliers culinaires d'autrefois, découverte des sites archéologiques régionaux en visites guidées) ou des beaux-arts. La participation aux journées nationales et internationales comme la *journée des musées*, les *journées du patrimoine*, les *journées des métiers d'art*, la *journée mondiale du patrimoine audio-visuel* sera pérennisée.

4.5. Projet pédagogique pour les écoles



Activité d'assemblage de boîte à musique
© Musée du CIMA

Deux dossiers pédagogiques existent depuis plusieurs années : le dossier sur les boîtes à musique qui s'adresse aux élèves de l'école primaire ; rédigé il y a près de 20 ans, il doit être actualisé en collaboration avec les enseignants et le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC). Elaboré sous la supervision du service des affaires culturelles (SERAC) et du DFJC, le dossier « Les automates, un rêve mécanique au fil des siècles »¹¹ fait partie de la collection « Ecole-musée ». Il comporte de nombreuses activités pédagogiques et des compléments à disposition sur le site internet du Musée du CIMA. Cette base

¹¹ <https://www.bcu-lausanne.ch/wp-content/uploads/2013/05/dp-341.pdf>

d'informations est d'ailleurs appelée à s'enrichir au fil du temps. La direction et les enseignants de l'établissement scolaire de Sainte-Croix s'intéressent à l'élaboration d'un projet pédagogique permettant de développer la collaboration entre l'école et le Musée unique.

Les collections de peintures permettront également de pouvoir effectuer un travail similaire avec les enseignants de dessin. Les collections d'industrie du Musée des arts et sciences sont, quant à elles, déjà utilisées par les enseignants pour aborder le thème de la révolution industrielle. Il s'agit maintenant de développer ces interactions et discuter avec les enseignants d'histoire quels thèmes pourraient faire l'objet d'un tel projet pédagogique (l'Antiquité, le développement industriel, us et coutumes d'autrefois, la vie quotidienne avant l'industrialisation, le développement touristique régional).

4.6. Visites d'ateliers



Réglage du mécanisme sur un androïde écrivain dessinateur
© Alain Margot

Découvrir l'histoire de Sainte-Croix et ses industries in situ, dans les rues du village, profiter de la présence d'artisans et d'artistes actifs dans notre région (Dominique Mouret, François Junod, ou encore Nicolas Court par exemple) pour visiter leurs ateliers, mais aussi des entreprises et manufactures comme celles des boîtes à musique Reuge, les harpes David, les montres De Béthune, l'atelier de marqueterie de Bastien Chevalier, les artisans horlogers Vianney Halter et Sylvain Pinaud. De belles balades guidées à la recherche de notre patrimoine peuvent être organisées sur quatre saisons, en partenariat avec l'Office du tourisme.

4.7. Intégration de public à déficience physique ou mentale

Les résidents d'EMS ou de fondations hébergeant des personnes en situation de handicap ont énormément de plaisir à découvrir les collections des trois musées. Il s'agit d'adapter les conditions de visite guidée à ces groupes particuliers : diminution de la durée de la visite, développement d'un aspect plus ludique et récréatif, mise en avant des aspects sensoriels (ouïe et toucher), activités spécifiques selon demande de l'organisateur.

Les idées foisonnent pour développer la médiation culturelle avec les collections mutualisées des trois musées existants. Les projets présentés ci-dessus sont aisés à mettre en place et sans recours à des investissements financiers importants. D'autres projets plus ambitieux, notamment en lien avec la réalité virtuelle (plongée dans l'univers d'un artisan goupilleur ou accordeur, expérimentation d'un mouvement d'automate, de boîte à musique ou de montre en étant à l'intérieur de l'objet), pourraient voir le jour dans un avenir plus ou moins lointain, mais nécessiteront des moyens financiers pour les développer.

5. Stratégie marketing

Le musée allie le passé, le présent et le futur de manière remarquable et singulière, permettant de perpétuer le patrimoine au travers des expériences vécues par les visiteurs et de faire rayonner le savoir-faire au-delà des frontières régionales.

La stratégie marketing consiste à amener le produit (le musée) vers le consommateur au travers d'une stratégie en trois étapes principales : « positionner, ancrer et rayonner ».



Phonoliszt Violina
© Musée Baud

Positionner : la réunification de trois musées pré-existants n'est pas une tâche aisée. Les fidèles d'une collection peuvent craindre une perte d'identité notamment. La démarche de positionnement consistera, dans un premier temps, à s'assurer du soutien de la clientèle fidèle qui jouera le rôle essentiel de prescripteur auprès d'autres clients potentiels. Il conviendra ensuite de positionner le Musée unique dans l'offre culturelle sous un angle singulier qui constituera le facteur-clé du succès ou élément différenciateur. La particularité intrinsèque de la collection réunie confère à elle seule une singularité, mais l'enjeu consiste à le présenter de manière non restrictive afin de susciter l'intérêt et l'envie de découverte de segments de clients très diversifiés.

Ancrer : le musée doit être ancré dans le patrimoine du Balcon du Jura Vaudois et du Canton de Vaud. Les références historiques doivent conduire le visiteur à comprendre qu'il prend part à une expérience à la fois historique et moderne et que sa visite lui confère à présent un savoir et un émerveillement particulier. Ancrer le musée consistera également à le rendre incontournable tant il est insolite.

Rayonner : le pari du rayonnement sera gagné dès lors que les visiteurs diront : « tu ne peux pas visiter le Nord vaudois sans visiter le Musée unique ». Cet objectif offre de nombreuses perspectives de clients cibles. Du citoyen vaudois qui se rendra à Sainte-Croix, au skieur des Rasses qui fera une visite en soirée après sa journée de ski, en passant par le touriste alémanique ou étranger qui aura eu envie de visiter un lieu original, pour finir par l'entreprise qui voudra organiser une séance de travail dans un cadre apaisant et accueillant. Le Musée unique fera rayonner une identité expérientielle, chaleureuse et professionnelle. Il contribuera au rayonnement du Canton de Vaud au-delà de ses frontières.

Le marketing mix 7 P pourra être déployé autour de l'identité du musée dont le nom reflètera les valeurs qu'il abrite. Une démarche est en cours afin de déterminer ce nom qui revêt une importance primordiale pour ancrer le Musée unique dans le paysage culturel et touristique. L'émerveillement, l'expérience, les compétences uniques, l'artisanat, l'inventivité, la précision ou encore les passeurs de savoirs comptent parmi les nombreuses notions qui vont permettre de trouver le nom commercial.

Plan d'actions pluriannuel

De la stratégie marketing découlera un plan d'actions pluriannuel sur quatre années réalisé par le conservateur en coordination et avec le soutien de l'Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV) et de son département du tourisme. Le plan d'actions soignera particulièrement les phases de lancement, de croissance, de maturité et de stabilisation avec pour objectif la consolidation du revenu permettant au minimum le point mort.

5.1. Le produit

Les collections et le site réhabilité répondent à la demande potentielle de plusieurs segments de clients. Le Musée unique a l'ambition d'élargir ses cibles de clientèle en décloisonnant l'intérêt du visiteur habituel des musées pour ce type de collections. La richesse de celles-ci permet de proposer des expériences et de l'émerveillement. A ce titre, le produit musée séduira tant les amateurs avertis que les experts. L'atout majeur du produit musée réside dans son potentiel à séduire des clients non issus de ces deux premières catégories. Les chercheurs d'expériences, les entreprises à l'affût de lieux insolites pour leurs séminaires, les flâneurs, les touristes en quête de bien-être trouveront dans ce produit une offre surprenante et innovante, génératrice d'émotions.

5.2. Le prix

La politique de prix doit être à la fois lisible et attractive, favoriser les groupes intergénérationnels et proposer la possibilité de bénéficier de packages clé en main. Aussi, au-delà des segments de prix liés aux âges et groupes et d'un niveau de prix cohérent par rapport à la concurrence et au pouvoir d'achat de la région, il conviendra de proposer des forfaits incluant, sur demande, des prestations annexes. L'intégration du Musée unique dans des circuits touristiques régionaux ainsi que les synergies avec d'autres prestataires de services doivent faire l'objet de réflexions afin d'augmenter les revenus du musée et générer des retombées économiques régionales. Enfin, les niveaux de prix pratiqués doivent refléter la qualité des prestations fournies. En effet, le prix est souvent considéré comme un marqueur de qualité.

5.3. La distribution

Vendre les prestations d'un musée implique un référencement optimal dans les réseaux de vente pertinents. Les offices du tourisme et leurs canaux de distribution, mais aussi le réseau de partenaires et la communication grand-public devront diriger le client vers les organismes de vente adéquats. La réservation et la vente en ligne sont indispensables en particulier pour les visiteurs planificateurs, ceux provenant d'une distance supérieure à 1 heure de trajet ainsi que pour les entreprises.



© D. Carlier

5.4. La communication

Elle jouera un rôle majeur dans le succès du Musée unique. La perception que les publics cibles auront du musée et de l'acte d'achat qui suivra résultera directement de la communication. Celle-ci dépendra du positionnement du musée et sera le seul moyen de faire du produit une référence de marque. Le nom du musée évoqué plus haut et la promesse dont le musée se dotera constitueront l'ossature de la base de communication.

5.5. Le personnel

Les collaborateurs d'un musée jouent un rôle clé, car ils sont en contact permanent avec la clientèle et sont donc perçus par celle-ci comme une "carte de visite" de l'institution, son image de marque. C'est pourquoi l'accueil, la qualité des renseignements, la discrétion et la connaissance des collections contribueront également à augmenter de manière significative la satisfaction des visiteurs du Musée unique.

La capacité des collaborateurs à faire face aux imprévus et à proposer des prestations annexes permettront de générer un effet de sillage positif porteur de communication positive gratuite, en particulier par le bouche à oreille.

5.6. Les processus

Les processus servent à offrir un service de qualité. Au sein du Musée unique, le professionnalisme contribue à positionner l'offre dans un segment de qualité supérieur et à donner une image de fiabilité.

5.7. Les preuves matérielles

Un visiteur potentiel consommera les prestations du musée d'autant plus aisément s'il a des preuves de qualité, ceci même avant de passer à l'acte d'achat. Le Musée unique doit donc donner l'image d'une pépite culturelle au sein d'une région qui le vend comme tel.



*Détail de boîte à musique
© S. Gueissaz*

6. Plan financier

Le plan financier prévoit quatre phases qui sont détaillées dans les sous-chapitres suivants ainsi qu'en annexe 3 :

1. Les études de concrétisation et l'acquisition de la collection Baud
2. La construction, l'aménagement du Musée unique et les frais inhérents
3. La promotion et le lancement
4. L'exploitation future.

6.1. Phase 1 : Les études de concrétisation et l'acquisition de la collection Baud

Les études financées par la Commune de Sainte-Croix

Le projet de la réunion structurelle, organisationnelle et fonctionnelle des trois musées de Sainte-Croix est développé depuis 2014. Confronté à la difficulté de trouver des repreneurs pour l'exploitation de leur musée, les propriétaires de la collection Baud ont décidé de mettre en vente cette magnifique collection riche de 240 pièces. De son côté, le Musée des arts et sciences (MAS), entièrement géré par des bénévoles, est confronté à une difficulté de relève pour la gestion de plus de 8'700 objets référencés et la réception des visiteurs. Le Musée du Centre International de la Mécanique d'Art (CIMA), ouvert en 1985, est géré par une Fondation soutenue par la Commune de Sainte-Croix, et dont les membres travaillent également de façon bénévole ; le CIMA bénéficie d'une structure professionnelle pour son administration et l'accueil des visiteurs, mais doit également aborder une nouvelle étape.

Dans le but de maintenir ces collections sur son territoire et de pérenniser l'exposition de ces magnifiques pièces, la Municipalité de Sainte-Croix s'est engagée activement dans ce projet de regroupement en initiant les premières rencontres. A sa suite, le Conseil communal s'est prononcé à deux reprises et chaque fois à l'unanimité pour le soutien à ce projet en octroyant des crédits de CHF 180'000.- (Conseil communal du 26 juin 2017) destiné au mandat d'études parallèles et de CHF 620'000.- (Conseil communal du 25 mars 2019) finançant les phases d'étude du projet, la mise à l'enquête publique et la finalisation du plan financier. Depuis trois ans, la Commune a assumé et continuera à assumer les frais de recherches de fonds et de promotion de ce projet par son budget annuel, pour un montant de CHF 100'000.-. L'implication de la Commune comprend également l'engagement de membres de la Municipalité et de responsables administratifs communaux dans les différents groupes de travail dont le coordinateur général du Comité de pilotage (COPIL), occupé à 20 % le temps du projet pour cette activité. Cette charge, assumée par la Commune, n'est pas comprise dans le plan financier du projet.

Ainsi, les études de concrétisation et les frais de recherche de fonds dont le coût est de CHF 900'000.- sont entièrement financés par la Commune de Sainte-Croix. La Municipalité s'est également engagée à présenter au Conseil communal un préavis garantissant, par convention, l'exploitation du futur musée pour une période de 25 ans. Ce point est rappelé ci-après dans la phase « Exploitation future ».

L'acquisition de la Collection Baud

La 1^{ère} étape consistait, pour la Fondation actuelle du CIMA, à acquérir la collection Baud pour un montant de CHF 2'100'000.-. Fin 2018, le Conseil de Fondation a pu annoncer la magnifique nouvelle que le financement du rachat de la collection Baud était assuré et qu'elle resterait dans la région. Grâce à l'engagement et à la générosité de plus de 170 donateurs, mécènes, entreprises,

institutions et associations, il a été possible d'atteindre cet objectif et, ainsi, d'éviter la vente à l'étranger ou le démantèlement de cette collection.

Le budget de cette phase 1, d'un montant de CHF 3'000'000.- est assuré par des fonds privés à hauteur de CHF 2'100'000.- et CHF 900'000.- par la Commune de Sainte-Croix.

6.2. Phase 2 : La construction, l'aménagement du Musée unique et les frais liés

La construction, l'aménagement

Le projet consiste à repenser l'entier des locaux, leur aménagement et la présentation muséographique dans le bâtiment actuel occupé par le Musée du CIMA pour réunir les collections actuelles des trois musées.

Le groupe de travail (GT) « Construction et exploitation » travaille étroitement avec les architectes lauréats pour trouver des solutions techniques qui permettent de réaliser ce travail dans le financement à disposition.

Les frais inhérents à la période des travaux

Durant la phase de travaux prévue sur une année, le Musée du CIMA actuel sera vidé de ses collections et fermé au public. Les Musées Baud, des arts et sciences et l'atelier Wyss assureront le relais et resteront ouverts au public. La direction du CIMA gèrera l'administration des trois musées selon un calendrier précis. Les frais de location et de charges du bâtiment font partie des frais à couvrir. Les collections du CIMA seront stockées dans des locaux adaptés ; celles du Musée Baud et du MAS resteront en place jusqu'au déménagement final dans le nouvel écrin du Musée unique.

6.3. Phase 3 : La promotion et le lancement

La gestion future du Musée unique nécessite la création d'un poste de conservateur à 50 % et d'administrateur à 80 %. Il est prévu d'engager le conservateur ou la conservatrice dès octobre 2020 et l'administrateur ou l'administratrice en avril 2021, soit respectivement 12 mois et 6 mois avant l'ouverture du Musée unique.

Ces engagements anticipés permettront une préparation idéale de la promotion, du lancement du Musée unique et de la finalisation de la 1^{ère} exposition temporaire.

6.4. Phase 4 : L'exploitation future

Le budget de l'exploitation future se base sur les chiffres actuels des trois entités (nombre de visiteurs, coûts de maintien des collections, loyers, organisation, etc.) et d'une estimation des synergies induites par ce nouveau projet : regroupement de l'administration, un conservateur, frais de location concentrés, notamment. Le choix élargi entre des visites libres et visites guidées, ainsi que la création d'un espace pour les expositions temporaires sont déterminants pour l'exploitation et la fréquentation future.

En 2018, les trois entités ont accueilli 22'200 visiteurs, soit 11'900 au Musée du CIMA, 9'000 au Musée Baud et 1'300 au sein du Musée des art et sciences (MAS) et de l'atelier du Dr Wyss. Ces chiffres sont en régression depuis plusieurs années, comme cela est le cas pour de nombreuses institutions de petite et moyenne taille.

Avec la nouvelle structure et les expositions temporaires, le budget d'exploitation du Musée unique est basé sur 24'000 visiteurs la première année, avec une stabilisation à 22'000 les années suivantes.

La nouvelle muséographie, le réaménagement des locaux et l'effet du regroupement des collections des trois musées provoqueront, à n'en pas douter, l'intérêt d'anciens visiteurs qui ne sont plus venus dans les musées depuis plusieurs années. La médiation culturelle associant l'histoire aux artisanats actuels présents dans la région ouvrira de nouveaux horizons.

Les expositions temporaires permettront des visites répétées et d'attirer de nouveaux adeptes sur les thèmes proposés. L'option d'une visite « libre » rendra moins rigide les heures de visites et à un prix inférieur. Cette option intéressera les familles et touristes de passage.

Une activité spécifique est prévue aux périodes et heures de fortes affluences afin de renforcer l'exploitation du tea-room et les ventes de la boutique. Cette dernière proposera également des produits régionaux. Sur ce point, un effort substantiel permettra d'améliorer le résultat financier.

Les prix des entrées prévus s'établissent entre CHF 8.00 et CHF 14.00 en fonction du type de visite « libre » ou « guidée », « individuelle » ou « en groupe ». Ces prix sont dans la moyenne de ce qui se pratique actuellement pour une visite estimée entre 1h15 et 1h30.

Des activités externes (organisation d'apéritifs, de concerts, de repas de soutien ou d'entreprises, d'assemblées d'association, d'animations pour enfants ou liées à la mécanique d'art, par exemple) seront proposées tout au long de l'année.



© LVPH architectes

6.5. Convention avec la Commune de Sainte-Croix

L'implication de la Commune de Sainte-Croix ne s'arrêtera pas avec l'ouverture du Musée unique puisque la Municipalité de Sainte-Croix s'est engagée à présenter un préavis au Conseil communal portant sur l'établissement d'une convention liant la Fondation du Musée unique et la Commune. Il est prévu que la Commune s'engage à mettre à disposition le bâtiment pour une durée de 25 ans. [En cas d'acceptation de ce préavis, elle assumera la location et les charges des locaux accueillant les collections du Musée unique et ceux de l'atelier du Dr Wyss.](#)

Ce préavis comprendra également une garantie financière au Musée unique sur 25 ans. Cet engagement additionnel fort assurera l'exposition des pièces au public et stabilisera l'exploitation durant cette période.

Conclusion

Le Musée unique de Sainte-Croix constitue une initiative porteuse à plus d'un titre.

Il regroupe un patrimoine historique, culturel et musical exceptionnel en présentant notamment des collections en relation avec la « Silicon Valley » de la Suisse du 19^e siècle.

Il met en évidence une créativité sans cesse renouvelée de sa population pour innover à partir des savoir-faire assimilés. Alors que les grandes fabriques se développaient, le travail à domicile continuait à jouer un rôle important, enracinant le génie mécanique dans toute la région, y laissant une empreinte profonde encore visible aujourd'hui.

Il repose sur des valeurs fortes et une éducation solide qui ont suscité un intérêt marqué pour comprendre son environnement, son histoire et s'ouvrir sur le monde. C'est ainsi qu'est créé, dès 1875, un Musée des arts et sciences (MAS) enrichi au fil du temps de collections diverses rappelant la région ainsi que la curiosité et le goût de ses habitants pour l'art.

Il intègre l'idée que les frères Baud ont développée dès 1955 à L'Auberson : exposer et, chose inédite à cette époque et copiée depuis lors, faire une démonstration commentée de chaque pièce de musique mécanique ou automate.

Il poursuit ce que, en 1985, le Centre International de la Mécanique d'Art (CIMA) visait : attirer non seulement des visiteurs mais aussi des artisans qu'une même passion autour de la mécanique d'art anime en favorisant le développement continu des compétences en la matière.

Il aborde donc une nouvelle étape qui s'inscrit de façon cohérente dans le prolongement des initiatives successives. La pérennité de l'objectif étant assurée par l'engagement conséquent des autorités de Sainte-Croix, la démarche auprès des bailleurs de fonds privés et publics repose sur une base solide.



© LVPH architectes

Repères bibliographiques

Etat de Vaud, *Exposé des motifs et projets de lois sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI)*, 2013. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/59_Texte_CE.pdf

Confédération Suisse, Message culture, Département fédéral de l'intérieur, *Message culture*. <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/themes/le-message-culture.html>

Code de déontologie du Conseil international des musées (ICOM) <https://icom.museum/wp-content/uploads/2018/07/ICOM-code-Fr-web-1.pdf>

PIGUET Jean-Claude, *Musée Baud, L'Auberson. Au royaume de la musique mécanique*, L'Auberson, Musée Baud, 2019.

PIGUET Jean-Claude, *Les Faiseurs de musiques, histoire de la boîte à musique à Sainte-Croix*, Sainte-Croix, Editions du Journal de Sainte-Croix et environs, 1996.

REUGE Jean, *Sainte-Croix, cinq siècles d'histoire industrielle*, Sainte-Croix, Cercle d'histoire de la région de Sainte-Croix, 2006.

WYSS Jürg, HÖSLI Marc, PIGUET Jean-Claude, *L'atelier du Dr Wyss : le génie technique et musical de la fabrication de la boîte à musique*, Sainte-Croix, Cercle d'histoire de la région de Sainte-Croix, 2010.

Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art. Dossier de candidature à l'inscription sur la liste représentative de Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, 2019. https://ich.unesco.org/fr/dossiers-2020-en-cours-01053?select_country=00208&select_type=all#table_cand

GRIEVE Nicole, *La promesse des effets. Outils pour professionnaliser le soutien aux projets*, in Participation culturelle, un manuel publié par le Dialogue culturel national, Seismo Verlag, Zürich, 2019.

KOSLOWSKI Stefan, VALAER Rico, *Participation culturelle*, un manuel publié par le Dialogue culturel national, Seismo Verlag, Zürich, 2019.

Liens internet :

Musée des arts et sciences : <http://www.musee-mas-sainte-croix.ch/>

Musée Baud : <http://www.museebaud.ch/>

Musée du Centre International de la Mécanique d'Art : <https://www.musees.ch/>

Les métiers d'art en Suisse : <https://metiersdart.ch/program-lines/statemap/29>

Formation en mécanique d'art (FEMA) : <https://www.mec-art.ch/>

Olivier Pauchard, *Une nouvelle formation pour préserver un savoir artisanal*, 2018. https://www.swissinfo.ch/fre/economie/m%C3%A9canique-d-art_une-nouvelle-formation-pour-pr%C3%A9server-un-savoir-artisanal/442913

Annexes

Annexe 1 : Lettre de Mme Isabelle Chassot, Directrice de l'Office fédéral de la culture (OFC)

Annexe 2 : Projet de révision des statuts actuels de la Fondation du CIMA

Annexe 3 : Eléments financiers



REÇU

- 3 JUL. 2019

CH-3003 Berne
OFC

Ville de Sainte-Croix
Franklin Thévenaz, Syndic
Rue Neuve 10
1450 Sainte-Croix

Berne, le 1^{er} juillet 2019

Nouveau musée de Sainte-Croix

Monsieur le Syndic,

C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du développement du nouveau musée de Sainte-Croix. Nous vous félicitons de l'avancement et en particulier de l'acquisition des œuvres de la Collection Baud.

Le futur nouveau musée de Sainte-Croix sera ainsi en mesure de montrer au public un patrimoine culturel et une collection emblématique suisse unique en son genre. Il sera lié à la fabrication d'automates et de boîtes à musique, savoir-faire qui appartient au patrimoine culturel immatériel de la Suisse et dont la candidature à la Liste représentative de l'UNESCO a été élaborée et déposée en étroite collaboration avec le CIMA. Le nouveau musée de Sainte-Croix est ainsi prédestiné à devenir un pôle muséal important pour cette thématique.

En l'absence d'une base légale pour un soutien financier de l'Office fédéral de la culture (OFC), nous félicitons la Ville de Sainte-Croix pour les travaux en cours et encourageons tout partenaire potentiel à apporter son soutien au nouveau musée de Sainte-Croix.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, mes salutations distinguées.

Isabelle Chassot
Directrice

Projet de révision des statuts de la Fondation du CIMA

Article 1 Nom

Sous la dénomination « **Fondation du Musée3** » (anciennement dénommée « Fondation du CIMA (Centre international de la mécanique d'art-Sainte-Croix) ») est constituée une fondation régie par les présents statuts et par les dispositions des articles 80 et suivants du Code civil suisse.

Par ailleurs, la Fondation se réfère au Code de déontologie du Conseil international des musées (ICOM).

Article 2 Sièges-Autorité de surveillance- Inscription au Registre du commerce

La Fondation a son siège à Sainte-Croix (Vaud/Suisse). Sa durée est illimitée.

La Fondation est soumise à la surveillance de l'autorité compétente pour le canton de Vaud.

La Fondation est inscrite au registre du commerce du canton de Vaud.

Article 3 Buts

La Fondation a les buts suivants :

Buts essentiels :

- Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel et des connaissances en lien avec Sainte-Croix, ses habitants et sa région ;
- Exploiter un musée à caractère pluridisciplinaire (ci-après désigné par le Musée ou le Musée3), dynamique et unique pouvant être reconnu comme centre d'intérêt mondial, dans le but de mettre en valeur les objets et collections de la Fondation, en collaboration avec d'autres musées ;
- Promouvoir le savoir-faire, la connaissance et la formation en mécanique d'art ;

Buts complémentaires :

- Concourir au développement touristique et économique de Sainte-Croix et sa région,
- Soutenir la mise en valeur de la production des entreprises et artisans qui fabriquent ou restaurent des objets d'artisanat d'art ;
- Contribuer à attirer à Sainte-Croix et sa région, en collaboration avec ses autorités, de nouvelles entreprises dont les activités sont basées sur le travail d'artisanat d'art.

Article 4 Neutralité et but d'utilité publique

La Fondation est d'utilité publique et exerce ses activités dans un but d'intérêt général.

Elle est politiquement et de confession neutre.

Elle ne poursuit aucun but lucratif et affecte ses fonds exclusivement et de manière irrévocable à la poursuite de ses buts.

Article 5 Capital

Le capital initial de la Fondation s'élève à Fr.5'000.- (cinq mille francs suisses). Il peut être augmenté par des dons, legs, subsides, subventions, allocations ou prestations, ainsi que par la capitalisation des revenus. Les fonds, les droits et les objets recueillis ne doivent être grevés d'aucune charge ou condition incompatible avec le but et/ou la gestion de la fondation.

Article 6 Organes

Les organes de la Fondation sont les suivants :

- Le Conseil de fondation
- Le Bureau exécutif
- La Commission muséologique

Article 7 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est composé d'au moins 9 membres. Ses premiers membres ont été désignés par l'acte de fondation.

Le Conseil de fondation nomme par cooptation ses membres et désigne le/la président(e) (ci-après « le président ») après avoir consulté la Municipalité de Sainte-Croix (ci-après la Municipalité).

Le Conseil de fondation pourvoit par cooptation aux vacances qui se produisent en son sein par suite de décès, de démission ou de révocation, après consultation de la Municipalité.

Le Conseil de fondation est tenu de réserver au minimum un siège à un délégué de la Municipalité, un siège à Arlette Baud ou à toute personne qu'elle ou ses ayants-droit désigneraient, un siège à l'Association des Amis du Musée³, un siège à un délégué de Reuge S.A, un siège à la Commission de muséologie, un siège à un représentant de l'Association de développement du Nord vaudois (ADNV), et un siège à un expert du domaine financier.

Les membres du Conseil exercent leur activité pour la Fondation de manière bénévole, sous réserve du remboursement de leurs frais effectifs.

Les employés rémunérés par le Musée ne peuvent être membres du Conseil de fondation. La direction du Musée assiste aux séances avec voix consultative. Elle se charge du secrétariat de la Fondation.

Article 8 Compétence générale du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation exerce la surveillance et la gestion générale de la Fondation, sous réserve des prérogatives de l'autorité compétente pour le canton de Vaud.

Article 9 Décision et voie de circulation

Le Conseil prend ses décisions en séance pour autant que le quorum soit atteint, ou par voie de circulation.

Lorsque le Conseil de fondation est consulté par voie de circulation, chaque membre reçoit du président, par écrit (courrier électronique compris), la proposition sur laquelle il se détermine par écrit également.

La proposition est admise lorsqu'elle est acceptée par plus de la moitié des membres du Conseil, sous réserve des clauses statutaires qui exigent une majorité qualifiée (deux tiers des membres). En cas d'égalité de voix, le Président départage.

Chaque membre peut demander qu'en lieu et place de la consultation par voie de circulation, la proposition soit débattue à une séance du Conseil de fondation.

Article 10 Convocation et quorum

Le Conseil de fondation se réunit sur convocation de son président ou à la demande d'un tiers de ses membres, ou encore à la demande du Bureau exécutif.

Le Conseil de fondation se réunit au moins deux fois l'an.

Les convocations sont faites par avis personnel au moins 10 jours à l'avance; elles portent la mention de l'ordre du jour.

Le Conseil de fondation délibère valablement dès que la moitié de ses membres est présente.

Le Conseil de fondation peut tenir séance sans respecter le délai et/ou le mode de convocation si au moins trois quarts de ses membres sont présents.

Article 11 Attributions du Conseil de fondation

Responsable de la conservation des biens de la Fondation et de leur affectation aux buts fixés par les présents statuts, le Conseil de fondation a notamment les attributions suivantes :

- a) Consulter la Municipalité pour l'élection de ses membres, ou leur révocation (s'ils agissent contrairement aux buts de la fondation ou s'ils se désintéressent de leur activité pour la Fondation) la désignation du président ;
- b) Nommer les membres du Bureau exécutif ;
- c) Nommer et révoquer les membres des éventuelles commissions et définir le mandat desdites commissions.
- d) Approuver le budget annuel et le programme d'activité annuel proposés par le Bureau exécutif et soumettre le budget pour validation à la Municipalité;
- e) Ratifier le rapport annuel d'activité et les comptes annuels et donner décharge de sa gestion annuelle au Bureau exécutif;
- f) Proposer à l'autorité de surveillance une modification des statuts de la Fondation (selon l'article 17 ci-après), décidée par une majorité qualifiée (deux tiers des membres du Conseil);
- g) Décider de toutes acquisitions hors budget, de l'acceptation de donations ou de legs. Le Conseil de fondation peut déléguer à la direction du Musée la compétence d'accepter des dons à titre gratuit et sans charge ;
- h) Décider de toutes aliénations mobilières se rapportant à la collection du Musée³. Les pièces de la collection étant en principe inaliénables, la vente ou la cession de pièces de la collection ne peut avoir lieu qu'exceptionnellement et que si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - i) la Commission de muséologie doit avoir donné son préavis positif à l'unanimité,
 - i) la Commission et le Conseil tiennent compte de l'importance de l'objet, de sa nature (renouvelable ou non), de sa valeur au regard de la collection et de son statut juridique, à savoir notamment si la pièce fait l'objet d'une convention particulière prévoyant son inaliénabilité ou d'autres conditions particulières;
 - ii) toute décision doit être prise dans le respect des buts de la Fondation ;
 - iii) aucun préjudice à la mission d'intérêt public ne saurait résulter de la vente ou cession ;
- j) Décider, en consultation de la Municipalité, de toutes dépenses extrabudgétaires de plus de CHF 5'000.- (cinq mille francs suisses), le Bureau exécutif étant compétent pour un montant inférieur à ce chiffre ;
- k) Contracter des emprunts au nom de la Fondation ou du Musée³, sous réserve de l'accord de la Municipalité ;
- l) Examiner toutes propositions qui lui sont faites par un de ses membres ou par le Bureau exécutif;

- m) Désigner l'organe de révision des comptes ;
- n) Nommer la direction du Musée, définir son organisation et le cahier des charges des membres de la direction.;
- o) Fixer le barème des traitements du personnel du Musée.

Les décisions prévues aux lettres d), e), f) et h) ne peuvent être prises par voie de circulation, à l'exception des modifications de statuts purement formelles.

Article 12 Le Bureau exécutif

Le bureau exécutif est composé de minimum 3 personnes issues du Conseil de fondation. Il est nommé pour une durée 5 ans, renouvelable.

Il comprend de droit :

- le/la président(e) du Conseil de fondation, qui est de plein droit le président du bureau exécutif ;
- un délégué de l'Association des Amis du Musée.

Si elle le souhaite, la Municipalité peut y déléguer un représentant. La direction du Musée³ assiste aux séances avec voix consultative.

Le bureau exécutif siège valablement en présence de la majorité de ses membres, sur convocation du président. Il se réunit au minimum six fois par année.

Le bureau exécutif peut également délibérer valablement, sans convocation, si tous ses membres sont présents et si aucune opposition n'est formulée.

Il peut aussi prendre ses décisions par voie de circulation, l'article 9 des présents statuts étant applicable par analogie.

Un procès-verbal des séances est établi par la direction.

Le bureau exécutif administre la Fondation en collaboration avec la direction du Musée. Il a notamment pour attributions :

- a) d'exécuter les décisions du Conseil de fondation ;
- b) d'établir le budget et approuver les comptes annuels de la Fondation en vue de leur ratification par le Conseil;
- c) de contrôler le respect de l'affectation du budget ;
- d) de valider l'engagement du personnel du Musée et les cahiers des charges respectifs, sur proposition de la direction du Musée ;
- e) d'établir le programme d'activité qu'il soumet à l'approbation du Conseil de fondation ;
- f) de décider des dépenses extra-budgétaires de moins de CHF 5'000.- (cinq mille francs).

Article 13 La commission muséologique

La commission muséologique est composée d'au minimum 5 membres dont un désigné par l'Association de l'Atelier du Dr Wyss. La direction du Musée³ est membre de cette commission avec voix consultative.

Dans ses domaines de compétences représentatives de la collection du Musée, la commission a notamment pour attributions :

- a) de définir en collaboration avec la direction la muséologie du Musée et de ses expositions;

- b) d'établir un plan d'entretien des pièces de la collection
- c) de proposer des acquisitions de pièces pour compléter la collection, et de donner un préavis sur l'acceptation de donations;
- d) de donner son préavis sur les éventuelles ventes ou aliénation de pièces de la collection, un préavis positif devant être pris à l'unanimité des membres constituant la commission ;
- e) de conseiller et aider si nécessaire la direction du Musée dans sa tâche de contrôler des pièces, notamment lors du retour des prêts;
- f) de proposer des activités spéciales en relation avec les collections du Musée

La commission se réunit au minimum deux fois par année. La Direction convoque la commission et elle établit un procès-verbal des séances qu'elle transmet au Bureau exécutif.

Les membres de la commission peuvent recevoir un mandat ponctuel et rémunéré par le Conseil de fondation ou le Bureau exécutif dans les limites de leurs compétences respectives.

Article 14 Représentation

Le Conseil de fondation désigne les personnes autorisées à signer au nom de la Fondation. Le mode de signature est collectif à deux.

Article 15 Exercice comptable

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

L'établissement des comptes est sous la responsabilité de la direction du Musée³. Les comptes sont validés par le bureau exécutif, l'organe de révision puis soumis au Conseil de fondation qui donne décharge.

Après décharge par le Conseil de fondation, les comptes sont transmis à la Municipalité et à l'autorité de surveillance.

Article 16 Organe de révision

Le Conseil de fondation nomme un organe de révision externe et indépendant chargé de vérifier chaque année les comptes de la Fondation et de soumettre un rapport détaillé au Conseil de Fondation en proposant de l'approuver.

Il doit, en outre, veiller au respect des dispositions statutaires et du but de la Fondation. L'organe de révision doit communiquer au Conseil de fondation les lacunes constatées lors de l'accomplissement de son mandat. Il émet des recommandations et si ces lacunes ne sont pas comblées dans un délai raisonnable, il doit en informer, cas échéant, l'autorité de surveillance.

Article 17 Modification des statuts

Le Conseil de fondation est en droit de modifier les présents statuts à la majorité qualifiée (deux tiers des membres du Conseil), pour autant que les buts de la Fondation soient maintenus.

Toute modification des statuts doit obligatoirement être soumise pour validation à l'autorité de surveillance compétente pour le canton de Vaud.

Article 18 Responsabilité

Le patrimoine de la Fondation répond seul des engagements contractés par celle-ci.

Les membres du Conseil n'assument aucune responsabilité personnelle pour les engagements contractés par la fondation.

Les membres du Conseil répondent personnellement et solidairement du dommage qu'ils causent à la fondation en cas de violation contractuelle ou d'acte illicite commis intentionnellement ou par négligence. En cas de dommage causé à des tiers ou à des destinataires, la responsabilité solidaire du Conseil de fondation n'est engagée qu'en cas d'acte illicite.

Les dispositions légales suisses demeurent réservées.

Article 19 Dissolution

La dissolution de la Fondation a lieu dans les cas prévus à l'article 88 du Code civil suisse.

En cas de dissolution, l'actif restant de la Fondation sera affecté, sur préavis du Conseil de fondation et par décision de l'autorité de surveillance cantonale à une institution suisse, prioritairement vaudoise, poursuivant un but similaire, exonérée d'impôt en raison de son but d'utilité publique ou de service public

Article 20 Droit applicable et for juridique

En cas de litige, la Fondation est soumise au droit suisse et seuls les tribunaux ordinaires de son siège, Sainte-Croix (Vaud, Suisse), sont compétents.

INVESTISSEMENT - ELEMENTS FINANCIERS

6.1 Les études de concrétisation et l'acquisition de la Collection Baud

	TOTAL	Financement assuré	
Concours d'architecture & muséologie	180'000	180'000	Commune de Sainte-Croix (préavis 17-09)
Crédit étude du projet, programme (préavis 19-04)	620'000	620'000	Commune de Sainte-Croix (préavis 19-04)
Acquisition collection Baud	2'100'000	2'100'000	170 donateurs privés
Phase 6.1 - Total	2'900'000	0	0% Financement à trouver

6.2 La construction, l'aménagement du Musée unique et les frais liés

Aménagements des locaux pour Musée	2'300'000		
Muséographie et aménagements intérieurs	1'100'000		
Aménagements extérieurs, parking, jardin	300'000		
Intérêts intercalaires	33'000		
Divers et imprévus	600'000		
Déménagement des collections	130'000		
Frais d'entreposage (15 mois - 300 m2)	65'000		
Loyer (fermeture du CIMA - 15 mois)	120'000		
Charges du bâtiment (15 mois)	35'000		
Charges du personnel (lors de la fermeture)	75'000		
Phase 6.2 - Total	4'758'000	4'758'000	100% Financement à trouver

6.3 La promotion et le lancement

Frais de recherches de fonds	100'000	40'500	Budget de la Commune de Sainte-Croix
Frais de nouveau visuel de marketing de réouverture	250'000		
Conservateur (12 mois) - dès octobre 2020	55'000		
Administrateur (6 mois) - dès avril 2021	37'000		
Phase 6.3 - Total	442'000	401'500	91% Financement à trouver

Coût total du projet	8'100'000	5'159'500	64% Financement à trouver
		2'940'500	36% Financement acquis
	8'100'000	8'100'000	